

COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

ORDRE DU JOUR:

- Demande de subvention pour l'achat d'ordinateurs à l'école;
- Devenir de l'Ancienne Mairie;
- Port : tarifs 2018,
- Projet « Plassac,village de mosaïques»;
- Urbanisme :
 - Aide Communale au Ravalement : versement subvention ;
 - Déclarations d'Intention d'Aliéner;
- Autorisation d'engagement de contractuels ;
- Transfert des compétences Eau/Assainissement à la C.C.B: autorisation de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la Commune.
- Questions diverses .

Présents : Mmes Goutte, Barras, Germain, Guénais, Braud,
MM. Venancy, Gaudinière, M. Baudet, de Boissésou et Picard

Absents excusés : Mme Bernaud, M. Girault .

Le Conseil Municipal s'est réuni, lundi 22 janvier 2018, à 20 heures, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Mme le Maire fait l'appel des conseillers, demande l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil, qui est adopté à l'unanimité.

- Demande de subvention pour l'achat d'ordinateurs à l'école :

Mme Braud détaille le vol du matériel informatique commis à l'école :12 mini ordinateurs portables(classe des CM), 3 ordinateurs portables(maîtres),1 casque audio, 4 souris d'ordinateur , 15 ordinateurs moins récents(étage) des corbeilles à papier et le panier à doudous du dortoir.

Le prestataire chargé de la maintenance informatique a obtenu auprès de la Société MISCO, un devis de 12 ordinateurs portables(élèves) et 3 ordinateurs portables(maîtres), pour un montant de 6 793€ TTC.

Le Conseiller Pédagogique en Informatique préconise un matériel mixte : 6 tablettes , 6 ordinateurs portables (élèves) et 3 autres ordinateurs plus puissants (maîtres).

Le nouveau devis,établi par la Société MISCO , s'élève à 4 303,02€ HT.

Une subvention peut être demandée au Département à hauteur de 40% , avec un montant maximum plafonné à 3 500€...soit 1 400€.

Le Conseil approuve cette demande de subvention auprès du Département, à l'unanimité (avec 10 voix pour).

M.Picard s'interroge quant au bon fonctionnement de l'alarme existante, souhaite sa vérification et propose éventuellement l'installation d'une caméra. M. de Boissésou demande si la fenêtre qui a favorisé l'intrusion a été réparée. Les Agents Techniques ont fait le nécessaire.

Mme Braud pose la question du rangement de ce nouveau matériel informatique :un meuble fermant à clé dans un lieu sûr ?

Des devis (alarme et installation) vont être demandés.

- Devenir de l'Ancienne Mairie :

M.Gaudinière s'inquiète du devenir de cet immeuble. Faut-il faire faire un bornage, en gardant l'accès au local Interassociatif et à l'ancienne Maison de Retraite? En conservant un parking municipal ? Faut-il vendre, dans sa globalité, l'Ancienne Mairie, le local Interassociatif (situé sur la même parcelle) et l'espace vert? Mais il y a l'armoire électrique (mur latéral du bâtiment) qui représente une servitude, acceptable ou pas par le potentiel acquéreur..Le prix de vente devra évoluer en fonction de ces différentes options.

M. Baudet propose de s'ouvrir aux éventuelles demandes de potentiels acheteurs, en montrant de la souplesse, selon les possibilités.

Quatre Agences Immobilières ont été contactées; le délai de mise en vente est fixé au 30 juin 2018, date butoir.

En cas de non vente, la Commune devra entreprendre les travaux de réhabilitation de remise aux normes. Pour rappel, en février 2013, des propositions d'aménagements avaient été soumises par M. Zaruba, architecte, à la demande de M. F. Boussard et le chiffrage s'élevait alors à 450 000€ HT...

Il faudra sérier bien précisément les travaux à faire en priorité. De nombreux critères d'éligibilité (25% du montant des travaux subventionnables plafonnés à 100 000€) sont demandés, pour obtenir une subvention du Département et peut-être de la CAF ??

Une construction de Maison d'Associations neuve, est évaluée à 450 000€, à minima.

M. Gaudinière demande l'avis du Conseil pour autoriser la vente de l'Ancienne Mairie avec date limite fixée avant l'été (soit le 30 juin 2018).

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

- Port : tarifs 2018 :

M. Venancy, en accord avec les usagers du Port, propose d'augmenter les tarifs de 10€... A ce jour, 10 propriétaires sont de la Commune et 34 sont hors Commune. Les tarifs seront les suivants :

Longueur du bateau en m	Tarif H.T. PLASSAC	Tarif H.T. HORS COMMUNE
Jusqu'à 5,99 m	165 €	212 €
De 6 m à 6,49 m	190 €	251 €
De 6,50 à 6,99 m	216 €	289 €
De 7 m à 7,49 m	242 €	329 €
De 7,50 m à 7,99 m	265 €	367 €
De 8 m à 8,49 m	296 €	403 €
De 8,50 m à 8,99 m	321 €	440 €
De 9 m à 9,49 m	346 €	476 €
De 9,50 m à 9,99 m	373 €	513 €
Au-delà de 10 m	399 €	552 €

Proposition approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

-Projet «Plassac, village de mosaïques»:

2018 : le projet entre dans la phase 2, avec 2 nouvelles mosaïques sur 2 nouveaux thèmes. Une rencontre Emilie Baudrais/Elus doit avoir lieu en février, afin de reconduire le projet avec l'aide des mêmes organismes subventionnaires et dans les mêmes proportions que l'année dernière :

Fonds Leader Europe (Pays de la Haute Gironde) : 53% , Département : 27 % et Commune de Plassac : 20%.

Délibération de principe approuvée à l'unanimité pour la reconduction du projet de «Plassac, village de mosaïques» en 2018 (10 voix pour).

-Autorisation de l'engagement des contractuels :

Une délibération est demandée par M. le Percepteur, afin d'autoriser, jusqu'à la fin de leur mandat, les Maires à recruter des agents contractuels non titulaires , en cas d'absences des Agents titulaires (arrêts maladie et autres...)

Délibération de principe approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

- Urbanisme :

- D.I.A : 5 Déclarations d'Intention d'Aliéner (une habitation, Rue de la Maisonnette; une habitation, Rue de la Taillande; deux terrains, Route de la Petite Roque, et un échange de parcelles, Vierge, Cangrands, la Mothe/ Lers, ne présentant pas d'intérêt pour la Commune, **sont approuvées à l'unanimité (10 voix pour)**). M. Baudet souhaite une notification écrite mentionnant qu'une pompe de relevage communale se trouvera sur l'une des parcelles échangées.

- A.C.R : Aide Communale au Ravalement :

Une administrée, dont les travaux de ravalement Rue Boyer sont terminés, doit percevoir **2 000€** d'aide. **Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour).**

- **Transfert des compétences Eau/Assainissement à la CCB:autorisation de mise à disposition de biens meubles et immeubles de la Commune :**

Dans la lignée du transfert de ces compétences, il s'agit de la suite logique de cette opération.

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

Le SIEPA reprend nos 50 000€ d'emprunt, la Commune doit lister tout ce qui lui appartient.

MM.Baudet et Girault restent Délégués Syndicaux au Syndicat des Eaux;

MM.Gaudinière et Picard sont nos représentants à la CCB, pour le SIEPA et MM.Baudet et de Boissésou, pour le Syndicat du Moron.

Il est à noter une amélioration : on constate moins d'«eau rouge» que par le passé.

- **Questions diverses :**

Mme Goutte transmet les vœux de M. Liminiana, indique que le parcours du prochain Marathon (samedi 12 mai 2018) est validé et que les signaleurs de l'an dernier, reconduits, doivent faire passer leur numéro de permis de conduire.

Elle fait savoir que le contentieux qui opposait MM.Bernard et Bonneau à la Commune, est réglé. La Commune a gagné et il n'y a pas de dommages et intérêts; les frais des avocats engagés par la Commune, ont été en partie, pris en charge par l'Assurance de la Commune.

Mme Barras demande quand la Boîte à Livres de Plassac sera installée.

M.Venancy fait le rapport de la Commission Voirie : il y a du travail à faire !

M. Picard s'occupe de demander des devis pour les alarmes de l'école, de la Mairie et de la Salle Polyvalente. Il est possible de jumeler avec des caméras.

Des devis sont également à fournir pour consolider les palplanches, de la partie du pont à l'ancien restaurant et pour un enrochement au Port. Les Agents Techniques sont en plein nettoyage des caissons des bateaux.

Les toilettes de la Salle Polyvalente sont à remettre aux normes, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Les peintures intérieures de l'Agence Postale doivent être refaites ; ces travaux seront réalisés en régie, par les Employés municipaux.

Pour davantage de sécurité, il serait judicieux d'installer deux miroirs, l'un en haut de la Rue Boyer et l'autre au Port(carrefours manquant de visibilité).

10 km de fossés sont à creuser, surtout après les intempéries de début de mois qui ont vu certaines propriétés inondées....mais aussi par le dépôt sauvage d'objets inappropriés. L'Entreprise Menanteau fournira une estimation de coût.

Enfin, il serait bon d'acquérir une pince élagueuse télescopique.

Mme Germain signale que le numéro 102 du Journal municipal est en préparation ; elle constate la présence de trois voitures épaves Rue du Chai et deux, Rue Chardonnet....dossiers à suivre..

Mme Barras donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical des Lycées et Collège de Blaye. La réunion initialement prévue pour le 6 décembre 2017 a été reportée au 13 décembre ; le quorum n'ayant, une nouvelle fois, pas été atteint !

A la réunion suivante, 25 personnes étaient effectivement présentes ! 55 Communes sont concernées. Elles ont élu 2 représentants titulaires et 1 suppléant, ce qui fait $55 \times 3 = 165$. Donc 165 délégués peuvent assister dans l'absolu aux réunions !...

Le Président propose un projet de lettre aux Maires des 55 Communes, relatant la difficulté d'obtenir le quorum(en dix réunions, le quorum a été atteint seulement 6 fois). Désormais, les Maires seront avertis des dates de réunion.

Le Président présente ensuite la mise en application du RIFSEEP(indemnités pour les secrétaires), la reconduction du Contrat avec la Caisse Nationale de Prévoyance, les décisions modificatives, de nouvelles orientations et les demandes de subventions en vue de la préparation du Budget ...

Chacune de ces délibérations a été approuvée à l'unanimité des votants.

La Convention entre le Syndicat des Lycées et Collège a été approuvée par les 3 Conseils d'Administration et entrera en vigueur dès le 01/01/2018.

Un exercice de sécurité dans les bus, destiné aux élèves de 6ème des Collège Vauban et Jeanne d'Arc a eu lieu le 14 novembre dernier, en collaboration avec le Collège Vauban, la Gendarmerie, les Sapeurs-Pompiers et les transporteurs Transhorizon et Hébrard. Cet exercice avait pour but d'adopter les bonnes attitudes en cas de sinistre et a obtenu un grand succès (machine à fumée apportée par les Pompiers).

M.Gaudinière doit recevoir un Agent immobilier de Dordogne pour faire visiter l'Ancienne Mairie.

M.Picard doit voir Mme Marie Parmentier, autre Agent immobilier, également pour l'Ancienne Mairie.

Mme Braud informe qu'elle est allée représenter Mme le Maire, à un jury de soutenance de thèse à l'Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage de Talence. Un jeune étudiant a fait une étude très approfondie sur «17 km de berges estuariennes, pour quoi faire?». Les différents reliefs, faune et flore, de Saint Genès de Blaye à Bayon, ont été passés au crible, décrits, photographiés, modélisés sur carton vitrifié et commentés. La dernière partie apportait des éléments de réponses quant aux futurs aménagements des rives et des ports. Le travail colossal du jeune fut récompensé par son admission.

Une réunion de rentrée Parents/Elus (les Enseignants n'ont pas voulu participer) a accueilli 10 personnes sur 58 familles.

Le spectacle de Noël (offert par la Municipalité) a beaucoup plu aux enfants ..peut-être faudrait-il changer de compagnie de spectacle l'an prochain ?

Les arbres de Noël de la Salle Polyvalente, de la Place du Rey étaient très beaux, ainsi que l'Arbre de la Place, qui scintillait de nuit, de mille feux.

Les TAP seront supprimés à partir de juillet 2018 ..Des exclusions à ces activités ont été prononcées, à l'encontre d'élèves indisciplinés et irrespectueux. Le TAP avec le chien, menace de ne pas avoir lieu, si les enfants sont aussi agités. Un courrier a été adressé aux parents.

Dans le cadre du TAP journalisme, avec un journaliste radio de Plassac, les élèves de CE2, CM1 et 2, apprennent à réaliser des interviews, micro et enregistreur en mains. Mme le Maire, Mme la Directrice, Mme la Mosaïste, M. le Président des Amis du Vieux Plassac...ont déjà subi l'assaut de questions préparées...et le Portrait du Journal municipal, sera consacré tout naturellement à notre journaliste radio plassacais .

L'ATSEM (aide maternelle de la classe de la Directrice) est actuellement arrêtée jusqu'au 25 février et une jeune fille de Cars , diplômée et ayant de l'expérience en crèches, a été engagée pour effectuer le remplacement.

Une Plassacaise, travaillant à l'Office de Tourisme de Blaye, souhaiterait créer, dans la Commune, un parcours (Terra Aventura..qui existe en Limousin, chasse au trésor, avec des énigmes à résoudre et dont l'application est enregistrée sur smartphone)dans le dessein de faire découvrir le village et attirer les touristes.

Les élèves de la classe des CM et leur enseignante ont pour projet , un voyage avec une nuitée (deux jours) au Futuroscope.

Une demande a été faite pour accueillir un spectacle de Guignol (du 8 au 10 mars 2017)...Le lieu (Port ou Peyrat) sera à définir.

« Le prochain Conseil municipal aura lieu fin février (préparation du vote des Budgets) », annonce Mme le Maire qui lève la séance à 21 heures 25.

La Secrétaire de séance, M-C Braud.

